

Motion en faveur de mesures de soutien aux membres du Conseil communal ayant des charges de famille.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

L'exercice d'un mandat politique au Conseil communal peut se heurter à diverses difficultés, professionnelles ou familiales. Il pourrait être intéressant qu'à l'instar de ce qui se passe dans d'autres conseils communaux (Renens, Yverdon-les-Bains et Nyon, notamment), des mesures puissent être prises en vue de faciliter l'exercice d'un mandat politique tel que celui de conseillère communale, ou de conseiller communal, lorsque des obligations familiales comme la garde des enfants peuvent entraver une participation aux travaux du Conseil.

De telles mesures pourraient également favoriser une participation accrue des jeunes ménages aux affaires publiques, en assurant ainsi au Conseil une bonne représentation de l'ensemble de la population pulliérane.

La commission du Conseil chargée de l'examen des indemnités versées aux conseillères et conseillers communaux (préavis No 12-2011) a renoncé, par manque d'informations suffisantes, à traiter ce thème. Nous vous proposons de renvoyer cette motion à une commission chargée de préavis sur sa prise en considération ; dans ce cadre, la commission pourra consacrer le temps nécessaire à une étude approfondie portant sur le principe, l'efficience, le coût et les modalités d'application de mesures de soutien aux conseillères et conseillers communaux ayant des charges de famille.

Pully, le 11 octobre 2011

Au nom du groupe socialiste :
Jean-Blaise Paschoud